

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 29 mars 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 4

Etaient présents : Marie-Odile FOUCHER, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Patrick MAILLARD, Ghyslaine MORTIER-DORIAN, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX,

Absents :

Excusés : Isabelle DUGAST, Myrtille GOUPIL Caroline LECLERC, Dany LECOQ, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Yves SOUDY,

Pouvoirs :

Mme Myrtille GOUPIL donne pouvoir à Isabelle KHALDI-PROVOST pour la représenter

M. Jean-Yves SOUDY donne pouvoir à M. Yannick TOULOUX pour le représenter

Mme Nathalie-CHARTIER donne pouvoir à Marie-Odile FOUCHER pour la représenter

M. Pierrick MARAIS donne pouvoir à M. Jean-Paul NAUD pour le représenter

Secrétaire : Bruno SIEBENHUNER

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2017.

Il est relevé l'observation suivante sur le déroulé du vote des trois taxes locales pour l'année 2017 :

Un premier vote a été réalisé sur le maintien ou l'augmentation des taux :

Résultats du vote :

Pour l'augmentation : 9 voix

Pour le maintien des taux : 7 voix

Le deuxième vote a permis de valider à l'unanimité des membres présents ou représentés une augmentation des taux à hauteur de 0.4 % sur chacune des trois taxes.

Le compte-rendu du conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve de l'intégration de ces précisions au procès-verbal du dernier conseil municipal.

Ordre du jour :

- Foncier : vente du presbytère au profit de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres dans le cadre du Programme d'Action Foncière communal
- Affaires diverses

Foncier : vente du presbytère au profit de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres dans le cadre du Programme d'Action Foncière communal

Le 13 juillet 2016, la commune de Notre-Dame-des-Landes exerçait son droit de préemption, avec révision du prix (200.000 € au lieu de 230.000 €), lors de la vente du bâtiment formant l'ancien presbytère de la paroisse, appartenant à l'Association Diocésaine, et cadastrée dite commune, section I, n° 605. Cette acquisition s'inscrivait dans le projet de réaménagement du centre-bourg

esquissé dans l'étude urbaine actuellement en cours. Suite à l'intervention du juge de l'expropriation, à la demande du vendeur, le prix de vente initial (230.000 €) a été confirmé. Et cette somme a été stipulée payable par l'acquéreur au plus tard le 29 avril 2017.

Par courrier en date du 1^{er} mars 2017, la commune de Notre-Dame-des-Landes a sollicité le portage de ce bâtiment par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (C.C.E.G.). Or, ladite communauté de communes, depuis qu'elle a délégué son droit de préemption urbain (D.P.U.) aux communes, ne peut pas se substituer à elles en tant qu'acheteur lorsqu'il y a préemption. En effet, c'est le titulaire du droit qui doit devenir propriétaire. La seule solution possible était donc une première acquisition par la commune puis le rachat du bien pour portage par l'intercommunalité.

Le conseil communautaire de la C.C.E.G., en date du 29 mars 2017, a validé, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, l'acquisition par la communauté de communes dudit bâtiment et a autorisé le Président à signer l'acte d'acquisition.

L'acquisition par la commune a eu lieu ce jour en l'office notarial de Blain, avec un prix stipulé payable à terme au plus tard le 29 avril 2017. Et la signature de l'acte de revente par la commune à la C.C.E.G. est prévue demain, 6 avril 2017, en l'office notarial de Fay de Bretagne.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de délibérer pour approuver la revente du bâtiment formant l'ancien presbytère de la paroisse à la C.C.E.G. au prix de 230.000 € stipulé payable à terme au plus tard le 29 avril 2017.

M. Philippe OLIVIER demande si cette acquisition répond à un projet qui sera réalisé à court ou long terme.

M. le Maire précise que dans le cadre de l'étude de programmation urbaine, ce bâtiment est actuellement dédié à la mairie et un autre bâtiment public.

M. Laurent PAPIN souligne que la réhabilitation du bâtiment nécessitera l'intervention d'un architecte.

M. le Maire rappelle que les travaux ne démarreront pas avant que la commune rachète ce bâtiment à la CCEG et ce, dans un délai de 10 ans.

M. Philippe OLIVIER ajoute que si la commune peut se porter acquéreur de ce bâtiment dans un délai de 3 à 4 ans, il n'est alors pas nécessaire de rénover la mairie actuelle. Il faut cependant, démarrer les études sur ce présent mandat.

Pour M. le maire, il est difficile de s'engager aussi rapidement sur cette réhabilitation car ce projet sera réalisé sans aide financière.

DECISION

Après discussion, le conseil municipal,

CONTRE : 2 voix

POUR : 12 voix

ABSTENTION : 0

- 1 – **APPROUVE** la revente de la parcelle cadastrée section I n°605 portant le bâtiment formant l'ancien presbytère de la paroisse à la C.C.E.G. pour un montant de 230 000 € au titre du portage mis en place par cette intercommunalité au profit de ses communes membres,
- 2 – et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

Affaires diverses

Ilot Beausoleil

M. le Maire informe l'assemblée que le permis d'aménager sera déposé vers le 15 avril 2017 avec un démarrage des travaux prévu vers le 15 septembre 2017. Le nom donné par l'aménageur est "Les Landes de Foucré". Ce terme n'est pas approprié au site. M. le Maire demande à l'assemblée de faire une proposition.

M. Laurent PAPIN propose "Beau soleil".

Cette dénomination est retenue par l'assemblée.

Enfance jeunesse

Le Pôle Enfance Jeunesse va fêter sa 1^{ère} année. Le service enfance jeunesse organise à cet effet une animation le vendredi 14 avril 2017 de 16h à 18h rassemblant parents et enfants sur la rue de l'Abbé BIDET.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Paul NAUD lève la séance à 20H55

Le prochain conseil municipal est fixé le jeudi 27 avril 2017 à 20h30.

Isabelle DUGAST	Marie-Odile FOUCHER	Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT
Isabelle KHALDI-PROVOST	Caroline LECLERC	Dany LECOQ	Patrick MAILLARD
Nathalie MARAIS-CHARTIER	Pierrick MARAIS	Ghyslaine MORTIER-DORIAN	Jean-Paul NAUD
Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN	Bruno SIEBENHUNER	Jean-Yves SOUDY
Yannick TOULOUX			